



**COMITÉ
INDRE
ET LOIRE**

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire

Rue Suzanne Lenglen, 37000 Tours

Tel : 02 47 44 38 01

www.cdtennis37.fr



Comite.indre-et-loire @fft.fr

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TENNIS PAR EQUIPES HIVER SENIORS PLUS TOUTES DIVISIONS

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Pour toute disposition n'étant pas précisée dans le présent règlement,

celui de la Ligue Centre-Val de Loire et/ ou de la FFT s'impose.

Tout club engageant une équipe doit en prendre connaissance.

**Pour plus de clarté dans la lecture, à chaque fois que le terme « joueur » est employé,
il faut comprendre « joueuse ou joueur »**



SOMMAIRE

1 - Organisation de la compétition:

- 1.1 Généralités :
- 1.2 Organisation du déroulement de la compétition :
- 1.3 Classement final :
- 1.4 Calendrier des journées de compétition :
- 1.5 Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs :
- 1.6 Problèmes ou litiges :
- 1.7 Ententes de clubs :

2 - Rappels réglementaires :

- 2.1 Forfaits–disqualifications :
- 2.2 Qualification des joueurs :
- 2.3 Classement des joueurs :
- 2.4 Composition des équipes :

3 - Balles :

4 -Capitaines d'équipe :

- 4.1 Rôle des capitaines avant la rencontre :
- 4.2 Rôle des capitaines pendant la rencontre :
- 4.3 Rôle des capitaines à la fin de la rencontre :

5 - Préparation, déroulement, report des rencontres :

- 5.1 Préparation de la rencontre :
- 5.2 Déroulement de la rencontre :
- 5.3 Report de la rencontre :

6 - Format des parties :

- 6.1 Parties de simple :
- 6.2 Parties de double :

7 - Réclamations :



8 - Barème des points, scores forfaitaires :

- 8.1 Barème des points :
- 8.2 Scores forfaitaires :

9 - Résultats :

- 9.1 Saisie état de résultats (feuille de match) :
- 9.2 Saisie des résultats sous TEN UP
- 9.3 Validation des résultats :

10 - Impossibilité(s) de jouer :



1 - Organisation de la compétition :

1.1 Généralités

Le règlement applicable à cette compétition est celui des championnats régionaux (consultable sur le site internet de la Ligue du Centre-Val de Loire : www.ligue.fft.fr/centre).

Les rencontres se dérouleront selon les dispositions suivantes : pour toutes les divisions concernées.

3 parties de simple et 1 partie de double : catégories d'âge de + 35 ans à + 65 ans.

2 parties de simple et 1 partie de double : catégorie d'âge de + 75 ans Messieurs.

Le championnat s'adresse aux joueurs non classés et classés de 4^{ème}, 3^{ème} et éventuellement 2^{ème} série.

La participation à cette compétition nécessite de la part des joueurs d'être **impérativement en possession de la licence 2027 validée** au plus tard

- le 18 septembre 2026 pour les catégories d'âge de + 35 ans à + 55 ans Dames,
- le 19 septembre 2026 pour les catégories d'âge de +35 ans à +55 ans Messieurs
- le 16 septembre 2026 pour les catégories d'âge de +65 ans à +75 ans Messieurs et +65 ans Dames

Dans le Championnat concerné, un joueur ou joueuse participant dans une catégorie d'âge ne pourra pas jouer dans d'autres catégories d'âge quelle que soit la division.

Exemple

Joueur +75 ans dans équipe Pré Régionale (y compris qualifié d'office) ou départementale ne peut pas jouer en 35+ 45+ -55+ et 65+ toutes divisions.

1.2 Organisation du déroulement de la compétition

Catégorie		Nombre de Match		Format de Match		Entente de club	Joueur Simple OK Double
		<i>Simple</i>	<i>Double</i>	<i>Simple</i>	<i>Double</i>		
+35	Hommes et Dames - Pré Région	3	1	Format 1	Format 2	Non	Oui
	Hommes et Dames- Dpt					Oui	
+45	Hommes et Dames - Pré Région					Non	
	Hommes et Dames- Dpt					Oui	
+55	Hommes et Dames - Pré Région			Format 2	Format 2	Non	
	Hommes et Dames- Dpt					Oui	
+65	Hommes et Dames - Pré Région			Format 2	Format 2	Non	
	Hommes et Dames- Dpt					Oui	
+75	Uniquement Hommes	2	1	Format 2	Format 2	Oui (1)	Non

Format 1 3 sets à 6 jeux, Jeu décisif dans tous les sets

Format 2 2 sets à 6 jeux, SID dans 3^{ème} set, pas de point décisif

Légende

(1) Sous réserve

- que le joueur soit licencié dans le même comité départemental que le club;
- que le club dans lequel il est licencié n'ait pas engagé une équipe dans le championnat
- que son classement soit égal ou inférieur au deuxième joueur pris en compte lors de la pesée de l'équipe pour le championnat départemental.

La composition des poules des divisions du championnat tient compte UNIQUEMENT des nouveaux engagements d'équipes et des non réengagements de certaines.

La composition des poules des divisions du championnat est réalisée informatiquement avec le logiciel « Gestion du Championnat ». Cet outil informatique répartit les équipes dans les poules en fonction de critères sportifs et géographiques.

Critères sportifs : Calcul au poids de l'équipe basé sur les 3 meilleurs joueurs. En division Pré Régionale, les équipes ayant le poids le plus fort (qui est paradoxalement le plus faible en chiffre).

Si un joueur non inscrit initialement est amené à participer à une ou plusieurs rencontres, son classement (août 2026) ne pourra pas être supérieur à celui du joueur le mieux classé déclaré dans la fiche d'engagement sous peine de disqualification.

Critères géographiques : La constitution des poules tient compte autant que faire se peut de l'éloignement géographique des clubs composant une poule. Ce critère peut avoir d'autant plus de poids vis-à-vis du critère sportif que les divisions auxquelles appartiennent les poules se rapprochent du niveau inférieur.

1.3 **Classement final**

Le classement final sera établi à partir des états enregistrés dans TEN UP au 31/12/2026.

Le décompte des points obtenus par chaque équipe à l'issue des rencontres est décrit au § 9.

Les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des points obtenus par chacune d'entre elles. L'équipe ayant obtenu le plus de points sera classée première et celle ayant obtenu le moins de points, dernière.

Si plusieurs équipes ont obtenu le même nombre de points à l'issue du championnat, elles seront départagées selon l'ordre et les critères suivants :

- **Match-average général** : constitué par la différence entre le nombre de parties gagnées et le nombre de parties perdues par l'équipe pendant tout le championnat.

En cas de nouvelle égalité :

- **Set-average** : différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus par l'équipe pendant tout le championnat.

En cas de nouvelle égalité :

- **Jeu-average**, différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus par l'équipe pendant tout le championnat.



En cas d'égalité parfaite (points, matchs, sets, jeux), les équipes ne pouvant être départagées après application des 3 critères précités, c'est le **match-average particulier** qui fera foi : l'équipe vainqueur de la rencontre opposant les équipes ex aequo sera classée devant l'autre.

1.4 Calendrier des journées de compétition

Les rencontres de phase préliminaire (dites de poules) se dérouleront aux dates suivantes :

Journées	De + 35 ans à + 55 ans	De + 65 ans et + 75 ans	Dates Classement à prendre en compte**
1 Dames	Samedi 19 septembre 2026	Jeudi 17 septembre 2026	2 Septembre 2026
1 Messieurs	Dimanche 20 septembre 2026	Jeudi 17 septembre 2026	2 septembre 2026
2 Dames	Samedi 26 Septembre 2026	Jeudi 24 septembre 2026	2 Septembre 2026
2 Messieurs	Dimanche 27 septembre 2026	Jeudi 24 septembre 2026	2 septembre 2026
3 Dames	Samedi 03 Octobre 2026	Jeudi 08 Octobre 2026	2 septembre 2026 pour de + 35 ans à + 55 ans 6 Octobre 2026 de + 65 ans et + 75 ans
3 Messieurs	Dimanche 04 octobre 2026	Jeudi 08 octobre 2026	2 septembre 2026 pour de + 35 ans à + 55 ans 6 Octobre 2026 de + 65 ans et + 75 ans
4 Dames	Samedi 10 Octobre 2026	Jeudi 08 Octobre 2026	6 Octobre 2026
4 Messieurs	Dimanche 11 octobre 2026	Jeudi 08 Octobre 2026	6 Octobre 2026
5 Dames	Samedi 17 Octobre 2026	Jeudi 15 Octobre 2026	6 Octobre 2026
5 Messieurs	Dimanche 18 Octobre 2026	Jeudi 15 Octobre 2026	6 Octobre 2026

Dates classement à prendre en compte ** : le classement à prendre en compte pour les joueurs lors de chaque journée calendaire de compétition sera celui indiqué au regard de ces dernières dans le tableau ci-dessus.

La **date limite de réalisation des rencontres** qui, ne pouvant se tenir aux dates ci-avant et auront dû être reportées (cf. §5.3), est fixée au **le 25 octobre 2026 pour les divisions Pré régionales et le 31 Décembre 2026 pour les divisions D1 à D3.**

Toute rencontre non réalisée à cette date **verra, l'équipe visitée, considérée comme responsable de l'organisation et de la tenue de la rencontre, être déclarée perdante par forfait. Cette décision arbitraire pouvant être reconsidérée si des éléments démontrant la responsabilité de l'équipe visiteuse étaient transmis puis, après examen, pris en compte par la Commission Seniors plus.** Les barèmes de points décrits au §8 seront appliqués à l'équipe responsable du manquement. Il en sera de même dans le cas où la rencontre cependant jouée, son résultat n'aurait pas été enregistré informatiquement à cette même date.

Le **championnat sera clôturé le 31 décembre 2026.**

1.5 Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs

L'horaire officiel des rencontres est **09 h 00 le Dimanche pour Messieurs et 14h00 le samedi pour les Dames (de + 35 ans à + 55 ans inclus) ainsi que 09 h 00 le Jeudi pour les catégories d'âge concernées (de + 65 ans et + 75 ans)**. Pour permettre une meilleure utilisation des terrains, ou pour tenir compte de la multiplicité des rencontres à domicile, un autre horaire peut être défini après accord écrit des deux capitaines et information au responsable de la division concernée (**courriel conseillé**).

En particulier, toute demande de report de la date de la rencontre doit être transmise à ce dernier par email avec copie au capitaine adverse et au secrétariat du Comité, pour que le responsable de division procède à la mise à jour du calendrier dans l'application Gestion Sportive. **Cette action est indispensable à la saisie informatique de l'état de résultats (feuille de match)**.

L'équipe nommée en premier, ou marquée d'une étoile * si nommée en deuxième, reçoit. Elle **est responsable de la saisie de l'état de résultats** complet de la rencontre (feuille de match) ou du forfait, dans l'outil TEN UP. Elle **doit réaliser cette action dans les 48h00** suivant la date officielle de la rencontre. Le lien vers la rubrique Ten Up est le suivant : <https://tenup.fft.fr/>

Le non-respect de cette règle **pourra conduire à la déclaration, sur la rencontre concernée, d'une défaite par disqualification de l'équipe qui reçoit** par la Commission Départementale Seniors plus (les résultats individuels des matches joués restant acquis).

1.6 Problèmes ou litiges

En cas de problème ou litige, le capitaine de **l'équipe visitée**, doit contacter le responsable de sa division.

Ce dernier couvre l'ensemble des rencontres opposant les équipes Dames et Messieurs inscrites dans la division considérée.

Les identités et coordonnées des responsables de division figurent dans le tableau ci-dessous.

DIVISION	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL
Toutes divisions Dames	CHATELAIN Marie Lise	06 70 86 77 78	ml.chatelain@orange.fr
35+ Messieurs	DELAGE Frédéric	06 65 02 94 36	delagefrederic28@gmail.com
45+ Messieurs	LEMAIRE Michel	06 60 68 45 43	michel.lemaire@fft.fr
55+ Messieurs	AUBIN Christophe	06 31 75 80 74	christophe2.aubin@gmail.com
65+ Messieurs	ARTAULT Jean Philippe	06 80 10 94 11	jpartault@gmail.com
75+ Messieurs	LEMAIRE Michel	06 60 68 45 43	michel.lemaire@fft.fr

Toute remarque ou désaccord doit être formulé **dès que possible** au responsable de division, puis confirmé par écrit (courrier, mail, ...) dans un **délai de 48 h 00 maximum** à ce même responsable avec copie au secrétariat du Comité Départemental. **Au-delà de cette période, les remarques et/ou désaccords ne pourront plus être pris en considération.**

L'équipe visiteuse se doit de vérifier dans l'outil TEN UP <https://tenup.fft.fr/> (Onglet « rechercher un championnat par équipe »), les éléments saisis à l'issue de la rencontre. Un mode d'emploi est disponible à cet effet sur le site du comité départemental : <https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/>.

Aucun envoi papier au Comité Départemental n'est à faire, sauf en cas de réclamation ou demande de la Commission Seniors. Dans cette situation, se reporter au §8. L'état de résultats (**feuille de match papier**) doit être conservé par le club de l'équipe visitée pour instruction de toute réclamation éventuelle liée à la saisie des résultats.



1.7 Entente de clubs

Une entente permet exceptionnellement aux clubs de participer aux interclubs lorsqu'ils n'ont pas l'effectif suffisant dans une catégorie pour former une équipe.

Dans le cadre du présent championnat, les ententes de club sont autorisées pour :

- Catégorie Dames et Messieurs : Divisions départementales 35 à 65+
- Catégorie Messieurs 75+ : voir 2-4

Les règles suivantes doivent être respectées :

Les clubs désirant constituer une entente doivent en faire la demande écrite (courrier ou mail) au Comité Départemental de tennis (comite.indre-et-loire@fft.fr) dans le délai normal des engagements, en fournissant les noms, prénoms et N° de licence des joueurs constituant cette entente. Cette demande sera soumise à l'approbation de la Commission Séniors Départementale puis enregistrée sous GS Organisation par cette dernière. Un mail de confirmation sera alors transmis aux équipes concernées.

Une entente est valable pour une épreuve donnée sur une seule année sportive. Elle est donc dissoute à la fin de l'épreuve concernée.

Il ne sera possible d'enregistrer une entente que jusqu'à la veille de la première journée de la compétition pour laquelle cette entente est créée.

Une entente ne peut se faire qu'entre clubs géographiquement rapprochés.

Dans un même championnat, et une même catégorie, un club ne peut faire qu'une seule entente.

Les joueurs et joueuses participeront au championnat avec la licence de leur club respectif.

L'équipe de l'Entente prend le nom de l'un des clubs : celui où se dérouleront les rencontres à domicile. Ce club assurera les devoirs et charges incombant à une équipe engagée.

L'Entente évoluera au niveau hiérarchique auquel appartient le club pour lequel cette entente est créée ;

75+ Messieurs voir article 2-4

2 – Rappels réglementaires :

2.1 Forfaits– Disqualifications :

Au cours d'une même compétition, deux forfaits entraînent un forfait général de l'équipe.

Il en est de même (=forfait général) pour :

- un forfait et une disqualification
- deux disqualifications.

En cas de forfait général d'une équipe, tous les résultats des rencontres déjà jouées par cette équipe seront annulés pour le classement final de la poule (les résultats individuels restant acquis).

Exemples de disqualification :

Déplacement de l'équipe avec un effectif incomplet.

Licence d'un joueur non valide

Exemples de forfait :

Non présentation de l'équipe sur le lieu prévu de la rencontre.

Effectif d'équipe insuffisant



Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes, le forfait de l'équipe n°1 entraîne le forfait de l'équipe n° 2 et des suivantes. Afin de palier à cela, il conviendra de faire remonter les joueuses ou joueurs des équipes inférieures au niveau de celle ne pouvant pas jouer.

Le forfait sera attribué à l'équipe du rang hiérarchique le plus bas.

Exemple : 3 équipes inscrites – L'équipe n°1 ne peut pas jouer. Les joueurs de l'équipe n°2 remplaceront ceux de l'équipe n°1, les joueurs de l'équipe n° 3 remplaceront ceux de l'équipe n°2, et seule l'équipe n°3 peut être déclarée forfait.

2.2 Qualification des joueurs :

La qualification des joueurs, pour l'ensemble du championnat, doit être **acquise au plus tard la veille** de la première journée calendaire du championnat, soit **avant** :

- Le **18 septembre 2026** pour les catégories De + 35 ans à + 55 ans inclus Dames.
- Le **19 septembre 2026** pour les catégories De + 35 ans à + 55 ans inclus Messieurs.
- Le **16 Septembre 2026** pour les catégories De + 65 ans et + 75 ans (Messieurs et Dames).

La qualification d'un joueur suppose, entre autres, une **licence 2027** validée et ce dans les délais impartis ci-dessus.

La participation d'un joueur non qualifié entraîne :

- La disqualification de l'équipe pour la rencontre concernée
- Une défaite pour le joueur (en simple et éventuellement en double) par disqualification.

L'ensemble des résultats individuels des parties disputées par les autres joueurs de l'équipe, (défaite en double si le joueur disqualifié a participé à ce dernier) resteront acquis et seront pris en compte pour le calcul du classement mensuel.

2.3 Classement des joueurs :

Pendant la durée de la compétition, les classements pris en compte seront ceux du classement mensuel de chaque mois inclus dans la période de compétition (septembre et octobre 2026 – Celui-ci paraît le 1^{er} mardi de chaque mois). Pour rappel, chaque joueur (euse) reçoit automatiquement par mail son nouveau classement de la F.F.T.

Les joueurs devront jouer les rencontres au regard de la parution du classement mensuel, donc le cas échéant, avec leur nouveau classement. La composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

Classement ND (Non Déterminé) : Si l'attestation de licence d'un joueur possède la **mention ND** à la ligne classement, la **licence n'est pas valide** pour permettre à ce joueur de participer à la rencontre. Procédure de reclassement disponible sur le site du Comité Départemental. Le lien en est le suivant :

<https://cdtennis37.fr/classement/>

Rubrique : Reclassement joueur ND.

2.4 Composition des équipes :

Lorsqu'un club a plusieurs équipes, le joueur n°1 d'une équipe de rang inférieur doit avoir un classement au plus égal à celui du dernier joueur de l'équipe de rang immédiatement supérieur.

La composition des équipes doit être effectuée dans l'ordre des classements des joueurs et prendre en compte l'éventuelle évolution du classement de ces derniers suite à la parution des classements mensuels cités au § 2.3.

En cas de tenue d'une rencontre reportée, la **composition des équipes** sera basée sur les classements détenus par les joueurs à la date initiale de la rencontre, (des joueurs ayant pu progresser ou régresser en niveau de classement,). **La feuille de match, elle, sera établie au regard des classements détenus à la date réelle de la rencontre.**

Attention dans ce cas, veiller à s'assurer sous risque de disqualification, qu'un joueur n'a pas pris part dans une autre équipe du club, à une rencontre programmée à une date calendaire identique à celle de la rencontre reportée.

Pour la catégorie 75 messieurs, un joueur non licencié dans le club pourra être ajouté à l'équipe, sous réserve :

- qu'il soit licencié dans le même comité départemental que le club ;
- que le club dans lequel il est licencié n'ait pas engagé une équipe dans le championnat ;
- que son classement soit égal ou inférieur au deuxième joueur pris en compte lors de la pesée de l'équipe pour le championnat départemental.

3- Balles :

Des balles neuves homologuées doivent être fournies en quantité suffisante au début de la rencontre par l'équipe visitée.

La liste des balles homologuées peut être consultée en annexe du présent document ou via l'adresse internet suivante :

<https://www.fft.fr/gerer-mon-club/equipement/les-balles-homologuees-fft>

4 - Capitaines d'équipe :

4.1 Rôle des capitaines avant la rencontre :

Avant la rencontre, les capitaines doivent échanger la liste des joueurs disputant les simples (par ordre de classement) et la liste des joueurs susceptibles de disputer le double (la paire étant constituée à l'issue des parties de simples).

Le capitaine de l'équipe visitée est le juge arbitre de la rencontre. A ce titre, il remplit l'état de résultats (feuille de match), avant la rencontre, après avoir contrôlé, avec le capitaine de l'équipe adverse, les attestations de licence de l'année sportive en cours ainsi que les pièces d'identité officielles (CNI, PP, PC) pour l'ensemble des joueurs participant à la rencontre.

4.2 Rôle des capitaines pendant la rencontre :

Les capitaines doivent s'assurer de la présence de l'ensemble des joueurs des deux équipes à l'heure du début de la rencontre.

Les capitaines sont responsables du bon déroulement de la rencontre.

4.3 Rôle des capitaines à la fin de la rencontre :

Les deux capitaines doivent s'assurer :

- soit que le formulaire papier de l'état de résultat est parfaitement, lisiblement et totalement renseigné. **Ils doivent impérativement le signer et compléter les éventuelles feuilles d'observations.**
- soit que le résultat de la rencontre a bien été enregistré* sous Ten Up et qu'il n'y pas de désaccord à ce sujet.

* : via internet et **non** par les applications pour téléphones portables.

Rappel le lien d'accès internet à TEN UP est : <https://tenup.fft.fr/>

5-Préparation, déroulement, report de la rencontre :

5.1 Préparation de la rencontre :

Au moins une semaine avant la rencontre, le capitaine de l'équipe visitée confirme au capitaine adverse le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.



5.2 Déroulement de la rencontre :

Postulat : la rencontre se déroule normalement sur terrains extérieurs sauf en cas de pluie ou de neige.

Si la rencontre se dispute en **3 simples et 1 double**, l'ordre des matches est le suivant : **Simples n°1, n°2, et n°3 puis le double.**

Exception : Catégorie + de 75 ans Messieurs : **2 simples et 1 double**, l'ordre des matches est le suivant : **Simple n°2, Double, puis simple n°1. 4 joueurs minimum, les deux joueurs de simples ne pouvant pas disputer le double.**

L'interruption de jeu entre la fin des matchs de simples et le début de ceux de double ne doit pas excéder 30 minutes.

L'abandon d'un joueur en cours d'échauffement est considéré comme un WO.

Un abandon en cours de simple interdit au joueur de participer au double.

Toutes les parties doivent être arbitrées. S'il n'y a pas d'arbitres disponibles, sauf accord des deux capitaines pour qu'il en soit autrement, les directives du document FFT « La partie sans arbitre » seront appliquées. Informations accessibles via le lien :

<https://cdtennis37.fr/les-compétitions/championnats-par-equipe/>

Rappel : **Dans ce cas, chaque joueur ou équipe de double est chargé(e) de juger et d'annoncer les balles de son côté du filet.**

5.3 Report de rencontre :

Une rencontre peut être reportée dans les situations suivantes :

- Impossibilité des jouer sur les installations prévues ou des installations de substitution
- Demande d'une des deux équipes. Dans ce cas, un email de l'équipe demandeuse doit être envoyé au responsable de la division et au capitaine de l'équipe adverse. Ce dernier doit infirmer ou confirmer son accord par email au capitaine de l'équipe demandeuse et au responsable de la division. Le mail doit impérativement préciser la division, la poule, la date initiale de la rencontre et la date de report de cette dernière.

Lors de la tenue d'une rencontre ayant fait l'objet d'un report, la composition des équipes sera réalisée avec les **classements en cours à la date initiale de la rencontre** et la feuille de match avec les **classements détenus le jour de la rencontre réelle de la partie** ;

En dernier ressort, les rencontres doivent se dérouler impérativement avant le **le 25 octobre 2026 pour les divisions Pré régionales et le 31 Décembre 2026 pour les divisions D1 à D3.**

6 - Déroulement des parties :

6.1 Parties de simple

Les parties de **simple** se jouent selon les catégories d'âge :

+ 35 ans à + 45 ans inclus : **format 1** : au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.**

+55 + 65 ans et + 75 ans Messieurs : **format 2** : au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans les deux premières manches et super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.**



6.2 Parties de double

Les parties de **double** se jouent selon le **format 2** :

Au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans les deux premières**. En cas d'égalité à une manche partout, la dernière manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart**.

7 - Réclamation :

Toute réclamation doit être justifiée. Elle doit figurer sur une feuille d'observations jointe à l'état de résultats et être signée des deux capitaines (sauf si le fait est constaté après la rencontre) avant d'être transmise au Comité Départemental avec la feuille de match signée des 2 capitaines dans **les 48h00 suivant la rencontre, condition « sine qua non » à la validité de la réclamation**.

8 - Barème des points, Scores forfaitaires :

8.1 **Barème des points**

Chaque match de simple gagné rapporte 1 point (un) à l'équipe.

Chaque match de double

Pre régional : 1 point. En cas d'égalité, double avec un super jeu décisif (sauf en 75+ messieurs pas d'égalité possible) disputé 15 minutes max après la fin du 1^{er} double par n'importe quels joueurs aux conditions suivantes :

- qu'ils soient présents dès le début de la rencontre.
- qu'ils soient enregistrés sur la liste de composition d'équipe du jour de la rencontre.

Départemental : 2 points pour le double

Chaque match perdu (simple ou double) rapporte 1 point à l'équipe.

Pour l'équipe, chaque :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Rencontre gagnée apporte : | 3 (trois) points |
| - Rencontre avec score de parité : | 2 (deux) points à chaque équipe |
| - Rencontre perdue apporte : | 1 (un) point |
| - Disqualification apporte : | -1 (un) point (Moins 1 point) |
| - Forfait apporte : | -3 (trois) points (Moins 3 points) |

8.2 **Scores forfaitaires**

Le forfait ou la disqualification d'une équipe entraîne, pour les rencontres comprenant 3 simples et 1 double avec double comptant 2 points, un **score forfaitaire** de 4 matches perdus sur le score de 6/0 – 6/0 soit :

- 5 points à 0 pour le match average,
- 10 sets à 0 pour le set average,
- 60 jeux à 0 pour le jeu average.

Le forfait ou la disqualification d'une équipe entraîne, pour les rencontres comprenant 3 simples et 1 double, un **score forfaitaire** de 4 matches perdus sur le score de 6/0 – 6/0 soit :

- 4 points à 0 pour le match average,
- 8 sets à 0 pour le set average,
- 48 jeux à 0 pour le jeu average.



Le forfait ou la disqualification d'une équipe entraîne, pour les rencontres comprenant 2 simples et 1 double, un **score forfaitaire** de 3 matches perdus sur le score de 6/0 – 6/0 soit :

- 3 points à 0 pour le match average,
- 6 sets à 0 pour le set average,
- 36 jeux à 0 pour le jeu average.

9 - Résultats :

9.1 Saisie état de résultats (feuille de match) :

Le club visité est responsable de la saisie du formulaire papier de l'état de résultats.

Le formulaire papier de l'état de résultat doit être parfaitement, lisiblement et totalement renseigné. Il doit être signé des 2 capitaines.

Les conseils pour remplir l'état de résultats sont donnés au verso du feuillet bleu de l'état de résultats. En cas de difficultés, contacter le responsable de division.

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre décroissant des classements :

⌚ Format 3 simples et 1 double sur la feuille de match

- Joueur, le mieux classé(s) = joueur N°1 sur la feuille de match
- **Joueur le moins bien** classé = joueur N° 3 sur la feuille de match

⌚ Format 2 simples et 1 double sur la feuille de match

- Joueur, le mieux classé(s) = joueur N°1 sur la feuille de match
- **Joueur le moins bien** classé = joueur N° 2 sur la feuille de match

Les **scores sont toujours inscrits en commençant par les jeux du vainqueur** qu'il soit de l'équipe A ou de l'équipe B.

En double, en cas de super jeu décisif, le score à saisir est le résultat réel : Ex 10/5.

Important : Le formulaire papier de l'état de résultat n'est définitivement plus approvisionné par les services de la FFT. A défaut, vous pourrez :

- vous procurer des formulaires vierges auprès du secrétariat du Comité Départemental au regard des stocks disponibles
- éditer le modèle de formulaire au format « pdf » figurant sur le site du comité et ce, en 2 exemplaires (1 pour chaque capitaine). Le lien est le suivant :

<https://cdtennis37.fr/les-compétitions/championnats-par-equipe/>

Rubrique Formulaire feuille de match.

- rédiger en deux exemplaires (1 pour chaque capitaine) une feuille de match sur papier libre en reprenant l'ensemble des rubriques d'une feuille de match.
- appliquer toute autre solution permettant à chaque capitaine de conserver une **trace écrite** du résultat de la rencontre.

Rappel : En cas de soucis informatique ou de réclamation, la feuille de match papier est le seul document faisant foi.



9.2 Saisie des résultats sous TEN UP:

Sur internet via TEN UP, <https://tenup.fft.fr/> après la rencontre, **dans un délai de 48h00 maximum**, saisie par l'équipe visitée de l'état de résultat (feuille de match) complet. Le classement de la poule est alors mis à jour dans Ten Up et GS Organisateur.

Au-delà de ce délai, la saisie informatique n'est pas possible d'où la nécessité de prévenir le responsable de division. Ne pas oublier de le faire également en cas de rencontre reportée ou avancée.

Pour pouvoir saisir une feuille de match dans Ten Up, il faut être connecté à son compte **via internet** et la rubrique Ten Up (**pas par l'application pour téléphone portable**). Il n'est toutefois pas nécessaire d'être connecté à internet pour consulter les informations des championnats et les feuilles de match déjà saisies. L'application pour téléphone portable le permet. L'accès aux championnats par équipes se fait depuis le menu « Rechercher », onglet « Un championnat par équipe ».

Une notice d'aide à la saisie des résultats via TEN Up est disponible sur le site du Comité Départemental.

<https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/>

En cas d'erreur lors de la saisie, après enregistrement, il n'est pas possible de rectifier. Il faut alors prévenir le responsable de la division qui corrigera à partir de l'exemplaire papier de l'état de résultats d'où l'importance de ce dernier.

Il n'y a pas lieu d'envoyer l'exemplaire papier de l'état de résultat (sauf en cas d'erreur de saisie ou de réclamation). Ce dernier devra cependant être conservé par l'équipe visitée.

Le non-respect de ces dispositions pourra conduire à l'application d'une disqualification de l'équipe visitée.

9.3 Validation des résultats :

Sans litige : validation automatique 10 jours après la rencontre.

Si litige : L'état de résultat ne sera pas validé tant que le litige ne sera pas réglé. Dans ce cas, la validation sera réalisée manuellement par le Comité à l'issue du règlement du litige.

Le club visiteur **doit vérifier dans les 5 jours** suivant la rencontre, les résultats saisis par le club adverse et signaler les éventuelles erreurs ou oublis de saisie à son responsable de division (preuve(s) à l'appui).

10 - Impossibilité(s) de jouer :

En cas d'impossibilité de jouer la rencontre sur le site initialement prévu et après accord entre les deux capitaines, les matches peuvent éventuellement se dérouler sur les installations du club visiteur.



ANNEXE

 BALLES HOMOLOGUÉES			
"Liste des balles homologuées par la Fédération Française de Tennis" valable jusqu'au 31/08/2021 BALLES DURES - Sans Pression			
Marque	Type 1 (surfaces de type lent)	Type 2 (surfaces de types moyen-lent, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT		Gold Academy	
BALLES DURES - Avec Pression			
Marque	Type 1 (surfaces de type lent)	Type 2 (surfaces de types moyen-lent, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay Team	
BALLS UNLIMITED	Code Black	Code Black	
DECATHLON	Artango TB 920 Artango TB 930 All Court	Artango TB 920 Artango TB 930 All Court	
DUNLOP	Fort All Court Fort Clay Court Australian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	Fort All Court Fort Clay Court Australian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	
HEAD	Pro Tour Tour XT	Pro Tour Tour XT	
NASSAU	Hi-Tech	Hi-Tech	
PRINCE	NX Tour Pro	NX Tour Pro	
RS TENNIS	RS Tour Edition RS Black Edition	RS Tour Edition RS Black Edition	
TECNIFIBRE	Champion Court Club X-One	Champion Court Club X-One	
TRETORN	Serie+Control Tournament	Serie+Control Tournament	
WILSON	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Club All Court Trinité	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Club All Court Trinité	
YONEX	Tour	Tour	